

K.H.

Territoire du Ruanda-Urundi.
Service de la Justice et
du Contentieux.

N° *143* / *531* Cont.

Transmis (en ~~retour~~) à Monsieur *le Gardien de Prison*
de Ruhengeri
une provision de 1.000 billets d'émancipa-
tion

Suite à

avec prière de ~~vouloir~~ bien

Ruhengeri



5946

Usumbura, le *26.5.52*
Le Chef du Service de la Justice
et du Contentieux, *A. J. MARMER*

[Signature]

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 10 Juin 1952.-

N° 1310 /JUST. L. d.- TRANSMIS à Monsieur
le Substitut du Procureur du Roi à KICALI, les dos-
siers de libération conditionnelle des détenus sui-
vants:

SEBIRIBITYO	n°	R.E.	5654
BYIBESHYO	"	"	5619
NTIBAZOKIZA	"	"	5524
KALUTE	"	"	5533
KAUWU	"	"	5526
MAJUTO	"	"	5525

LE GARDIEN DE PRISON,
P.O.L'AGENT TERRITORIAL, DE BONDT, C.-

C. Bondt

G/R

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. 1/T.

Télégramme

d'Etat

Privé ordinaire

Privé urgent

ACCEPTATION :

N°

Mots

Heure

Paraphe

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse
du destinataireProgrès
Usumbura

TEXTE ET SIGNATURE

no 144025 justice stop nombre individus
incriminés en 1957 pour agissements
sans suite stop

Générique Interpère

Indications de service

Taxe par mot
frs or ou
frs congolaisTOTAL
frs congolais

Reçu de dépôt.....

RP

Transmis à

à h m.

Le Télégraphiste,

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

à

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 10 h. 00 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

Tris : 2 heures 15 minutes
Coat Kinyi, rubungu / Kibungu
Kipoli vishinda Shu ncha nyanga

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Teléc. du 23 août 1940)

Déposé à

Usine Kinyi le 24 à 10 h. 00 m.

N° 0389 47/46

poste vishinda Kibungu ngizi mubungu rubungu
poste usumbura mubungu poste usumbura
na yizi poste Kibungu usumbura poste usumbura =
no 11/41724. veuillez exécuter immédiatement
nombre inscriptions internes en 1957 pour
vaporisation stop urgence priorité absolue
ok y el

G/R

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

N° 1348 /TRANSMIS à Monsieur le Substitut du Procureur
du Roi à Kigali, le dossier de la libération conditionnelle
du nommé KATUMBU, Patrice.-

Ruhengeri, le 16 Juin 1952.-
Le Gardien de Prison,-
D. NEVEJANS.-

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

N° 254/pris/I.V

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 132916/just
Antwoord op n°

du 16 juin 1952
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

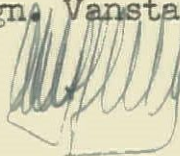
transfert 20 détenus

Kigali, le 19 juin 1952.

Monsieur le Gardien de Prison,

Me référant à votre télégramme cité en
marge, j'ai l'honneur de vous informer
que je dirige ce jour sur la prison de
Ruhengeri vingt détenus.

Le Gardien de Prison,
Ign. Vanstaen.



Minutée par :
Geminuteerd door :

Copiée par :
Afgeschreven door :

Collationnée par :
Gecollationneerd door :

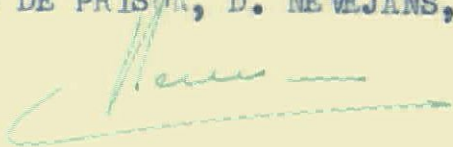
Reçue le :
Ontvangen de :

Monsieur le Gardien de Prison
à
Ruhengeri.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DU RUHNGERI

N° 1430 /JUST.4.c.- TRANSMIS à Monsieur le
Substitut du Procureur du Roi à KIGALI, le dossier
de libération conditionnelle du détenu NUBAHA, R.E.
12.840.

Ruhengeri, le 24 Juin 1952.-
LE GARDIEN DE PRISON, D. NEVEJANS,-



Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

N° 11/3/628

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Fiches libération condit.

Transmis à Monsieur le Gardien de Prison
Ruhengeri, les fiches de libération con-
ditionnelle des détenus dont la libération
conditionnelle est ajournée;

SERUBIBI	R.E.	5625
BUSHAKIRO	" "	5626
LUGWAWISA	" "	5589
BYIBESHYO Melchior	" "	5619
SEBIRIBITYO	" "	5654
NTIBAZUNGEZA Thomas	" "	5524
KALUTE Pierre	" "	5533
KAUZU	" "	5526
MAJUTO Louis	" "	6525.

Usumbura, le 20 juin 1952

Le Chef du Service du Contentieux
et de la Justice, a.i. J. BARBIER

